

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2021

Approbation du compte de gestion 2020 :

Le conseil municipal statue sur le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2020 qui ne présente aucune observation.

Approbation du Compte administratif 2020 :

Le compte administratif des budgets 2020, établi par le maire, est adopté à l'unanimité.

Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) avec Navenne Avenir

Dans le cadre de la gestion et l'animation du centre d'accueil périscolaire et extrascolaire, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO). Elle a pour but de définir les droits et devoirs de chaque partenaire participant à la gestion du centre ainsi que les moyens que la commune entend mettre à la disposition.

Demande de réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

La commune a sollicité les services du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention correspondante.

Convention d'adhésion au SIED : Conseils en Energie Partagés (CEP)

Le SIED, qui a entre autres pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, propose un service de conseil en énergie partagés dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP » pour réaliser des diagnostics et bilans de consommation énergétiques du patrimoine.

Le coût s'élève à 250 € pour la durée de la convention (3 ans).

Le conseil municipal approuve le recours au SIED et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Demande de subventions :

Dans le cadre du projet de remplacement des volets de l'école primaire, le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Pacte de gouvernance entre la CAV et les communes :

Le conseil donne à l'unanimité, un avis favorable au pacte de gouvernance entre la CAV et les communes membres qui doit être prévu à chaque renouvellement des conseils municipaux. Ce pacte a pour objectif de rappeler le rôle des différentes instances élues de la communauté ainsi que les outils de mutualisation mis en place au sein de la CAV et des communes.

Motion Déviation-Est de l'Agglomération RN 57 :

Le conseil donne à l'unanimité, un avis favorable au projet de Déviation Est de l'agglomération.

Pouvoirs délégués :

Droit de préemption :

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 1^{er} mars par Nous, Serge DUDNIK, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

Serge DUDNIK